

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération  
n° 2011.05.106

Reconstitution de  
l'offre ORU :  
participation à l'OPH  
de l'Angoumois pour  
la réalisation de 12  
logements locatifs  
publics PLUS -  
Opération rue Louise  
Weiss sur la  
commune de Linars -  
Annulation de la  
délibération n°221 du  
22 octobre 2010

**LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

**Secrétaire de séance** : Christian RAPNOUIL

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.05.106**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS PLUS - OPERATION RUE LOUISE WEISS SUR LA COMMUNE DE LINARS - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°221 DU 22 OCTOBRE 2010**

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

L'OPH de l'Angoumois sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de 12 logements locatifs publics PLUS hors-site, en reconstitution des logements démolis dans le cadre des ORU, rue Louise WEISS à LINARS.

S'agissant de constructions neuves pour lesquelles le foncier a été acquis par le bailleur qui a viabilisé, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à l'OPH de l'Angoumois, soit 4 000 € x 12 PLUS = 48 000 €.

Le permis de construire de cette opération ayant été déposé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le niveau de consommation des logements locatifs publics produits demandé est le THPE (Très Haute Performance Energétique) conformément au règlement de participation financière de l'agglomération.

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la reconstitution de l'offre ORU.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 13 avril 2011,

**Je vous propose :**

**D'ANNULER** la délibération n°221 du 22 octobre 2010.

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 48 000 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 12 logements PLUS hors-site, rue Louise Weiss à Linars.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 20417 - sous-fonction 70 - AP n°6 – opération 2007-03.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 juin 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 juin 2011</b>